



Le Cirque Jules Verne – Pôle National du Cirque (PNC) est un lieu unique en France où le cirque et les arts dans l'espace public se rencontrent. Il est né du regroupement de trois piliers historiques d'activités : les arts du cirque avec le Cirque Jules Verne inauguré en 1889, les arts de la rue avec son festival créé en 1978 et l'école de cirque créée en 1982.

Fin 2021, les partenaires financiers du Cirque Jules Verne-PNC (Ville d'Amiens, Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, Ministère de la Culture (DRAC Hauts-de-France), Région Hauts-de-France, Département de la Somme) ont collectivement réaffirmé leur attachement à ces trois piliers. Au travers de ce recrutement, le Cirque Jules Verne-PNC souhaite engager un travail de renouvellement du projet autour de ces ambitions partagées.

Établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif doté du label « Pôle National du Cirque » depuis 2011, le Cirque Jules Verne-PNC dispose d'un cirque en dur, véritable lieu de création, d'expérimentation et de diffusion de la création circassienne contemporaine. Depuis sa labellisation, le Cirque Jules Verne propose une circulation des œuvres et des artistes dans les territoires avec Confluences Nomades. Il dispose également d'un lieu de création pour les arts dans l'espace public, Le Hangar, ouvert en 2001 et d'une plateforme de diffusion grâce à son festival « La Rue est à Amiens – Fête dans la Ville ». Enfin, son école de cirque est agréée par la Fédération Française des Écoles de Cirque et propose, notamment, une Classe Préparatoire aux Écoles Supérieures de cirque agréée par le Ministère de la Culture.

>>> Equipe 2022 : 26,5 ETP / Budget 2022 : 2,7 M €

MISSIONS

Le/la directeur/directrice devra se conformer au cadre défini par la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant ainsi que celui du décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et de l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges du label « Pôle National du Cirque ». Elle/il assure la direction de l'établissement dans les conditions précisées par les statuts de l'EPCC, des orientations générales approuvées par le Conseil d'Administration.

Missions communes

- Elle/il élabore et met en œuvre le projet artistique et culturel de l'établissement sur l'ensemble de ses volets : les arts du cirque de création, les arts dans l'espace public et la formation
- Elle/il développe les partenariats institutionnels, professionnels et associatifs de l'établissement à l'échelle locale, départementale, régionale, nationale voire internationale
- Elle/il encadre une équipe de professionnels, est responsable de la gestion financière, administrative et des ressources humaines de l'établissement et pilote les politiques de l'établissement en matière de communication et de développement et d'élargissement des publics
- Elle/il impulse une politique de partenariats privés et de mécénat afin de développer ses ressources

Missions relatives aux arts du cirque

- Elle/il établit une politique de soutien à la création circassienne et d'accompagnement des équipes artistiques par des apports en production et des accueils en résidence favorisant leur présence sur le territoire
- Elle/il œuvre en faveur de la dynamique de développement du cirque à l'échelle locale, départementale, régionale, nationale et internationale
- Elle/il assure une programmation de qualité au Cirque Jules Verne et hors les murs en favorisant l'élargissement des publics avec une attention particulière aux créations circulaires et sous chapiteaux
- Elle/il conçoit et met en œuvre un projet d'actions culturelles et artistiques ambitieux en direction de l'ensemble des populations, en s'appuyant sur le cirque de création

Missions complémentaires

relatives aux arts dans l'espace public

- Elle/il établit une politique d'accompagnement des équipes artistiques des arts dans l'espace public via des résidences
- Elle/il assure une programmation de qualité des arts dans l'espace public lors du festival « La Rue est à Amiens »

Missions centre de formation

- Elle/il conçoit et met en œuvre le projet de l'école de cirque.

COMPÉTENCES REQUISÉES

- Expériences et savoir-faire confirmés dans la conception et la mise en œuvre de projets artistiques et culturels et/ou direction d'un établissement
- Connaissance approfondie du domaine des arts du cirque, et si possible des arts dans l'espace public et des enjeux de ces filières dans leurs dimensions artistiques, professionnelles et institutionnelles
- Capacité à piloter le projet dans une relation étroite avec les membres du Conseil d'Administration, et de l'équipe
- Bonnes qualités relationnelles
- Compétences avérées en matière d'administration publique, de gestion et de management
- Bonnes aptitudes au travail en équipes et en réseaux
- Grande disponibilité

CALENDRIER

ET MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Poste à temps plein basé à Amiens, titulaire (par voie de détachement) ou contractuel de la fonction publique territoriale, catégorie A+

- Les candidats/candidates doivent envoyer, par courriel une lettre de motivation argumentée (3 pages maxi) accompagnée de leur curriculum vitae détaillé à :
 - Monsieur le Président du Cirque Jules Verne-PNC : p.savreux@amiens-metropole.com
 - Monsieur le Directeur Régional des affaires culturelles des Hauts-de-France : pierre.haramburu@culture.gouv.fr
 - Monsieur le Président du Conseil Régional : emilie.freysz@hautsdefrance.fr
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental : f.sannier@somme.fr
 - Monsieur le Président d'Amiens Métropole : s.auchart@amiens-metropole.com

Date limite de dépôt des candidatures par courrier et par voie électronique :

22 avril 2022 à 17h

Les candidats-e-s présélectionné-e.s devront remettre un projet artistique et culturel pour le Cirque Jules Verne-PNC sur la base d'une note d'orientation qui leur sera communiquée. Les auditions auront lieu début septembre 2022

Poste à pourvoir à partir du 1^{er} octobre 2022 selon disponibilité